



Gestion de projet

Ces normes approuvées par le ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité mènent à l'obtention d'un certificat d'études supérieures de l'Ontario pour le programme postsecondaire Gestion de projet (code MFCU 70207) offert par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Avertissement

Les normes des programmes offerts en français sont créées avec la participation des collèges et intervenants francophones de l'Ontario. Comme ce programme n'était pas offert dans les collèges francophones au moment de la publication, le processus n'a pas été suivi. C'est pourquoi la traduction du titre du programme et certains termes techniques pourraient ne pas refléter l'usage actuel.

Si un collège francophone compte offrir ce programme à l'avenir, le ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité élaborera une norme du programme en français avec la participation des collèges francophones et d'autres intervenants clés tels que les employeurs, les associations professionnelles et les diplômés, de façon à s'assurer que la norme tient compte de la terminologie utilisée par le secteur et des caractéristiques particulières de la communauté franco-ontarienne.

Remerciements

Le ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité aimerait remercier les nombreux partenaires et organismes qui ont participé à l'élaboration des normes de ce programme. Le ministère aimerait tout particulièrement souligner le rôle important :

- de toutes les personnes et organisations qui ont participé à la consultation,
- du personnel enseignant et des gestionnaires du programme Gestion de projet pour leur contribution à ce projet,
- et de Lisa Anketell, la chargée de projet qui a dirigé la consultation en anglais.

Table des matières

Introduction	1
L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux	1
Les normes	1
Les normes de programme	2
Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	2
L'élaboration des normes de programme	2
La mise à jour des normes	3
La spécificité francophone	3
Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	4
Préambule	4
Sommaire des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	5
Gestion de projet (certificat d'études supérieures de l'Ontario)	5
Résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	6
Glossaire	15

Introduction

Ce document présente les normes du programme postsecondaire Gestion de projet offert par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario et menant à l'obtention d'un certificat d'études supérieures de l'Ontario (code MFCU 70207).

L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux

En 1993, le gouvernement de l'Ontario mettait sur pied l'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux dans le but d'harmoniser dans une plus grande mesure les programmes collégiaux offerts dans toute la province, d'élargir l'orientation de ces programmes pour assurer que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme acquièrent la faculté de s'adapter et continuent à apprendre, et de justifier auprès du public la qualité et la pertinence des programmes collégiaux.

L'unité des normes relatives aux programmes du Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité a le mandat d'élaborer, de réviser et d'approuver les normes des programmes postsecondaires pour l'ensemble des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Les normes

Les normes s'appliquent à tous les programmes postsecondaires similaires offerts par les collèges ontariens. Elles sont de trois ordres:

- les résultats d'apprentissage de la [formation professionnelle](#);
- les résultats d'apprentissage **relatifs à l'employabilité**;
- les exigences de la **formation générale**.

Ces normes déterminent les connaissances, les aptitudes et les attitudes essentielles que l'apprenant doit démontrer pour obtenir son certificat ou son diplôme dans le cadre du programme.

Chaque collège d'arts appliqués et de technologie qui offre ce programme conserve l'entière responsabilité de l'organisation et des modes de prestation du programme. Le collège a également la responsabilité d'élaborer, s'il y a lieu, des résultats d'apprentissage locaux pour répondre aux besoins et aux intérêts régionaux.

Les normes de programme

Les résultats d'apprentissage représentent la preuve ultime de l'apprentissage et de la réussite. Il ne s'agit pas d'une simple liste de compétences distinctes ou d'énoncés généraux portant sur les connaissances et la compréhension. Les résultats d'apprentissage ne doivent pas être traités de façon isolée mais plutôt vus comme un tout. Ils décrivent les éléments du rendement qui démontrent que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme du programme ont réalisé un apprentissage significatif, et que ceci a été vérifié.

Les normes assurent des résultats comparables pour les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'un programme, tout en permettant aux collèges de prendre des décisions sur l'organisation et les modes de prestation du programme.

Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Les **résultats d'apprentissage** représentent les connaissances, les aptitudes et les attitudes que l'apprenant doit démontrer pour avoir droit au certificat ou au diplôme.

Les **éléments de performance** rattachés aux résultats d'apprentissage définissent et précisent le niveau de performance nécessaire à l'atteinte du résultat d'apprentissage. Ils représentent les étapes à franchir en relation avec les résultats d'apprentissage. La performance des apprenants doit être évaluée en fonction des résultats d'apprentissage et non en fonction des éléments de performance.

L'élaboration des normes de programme

Le gouvernement de l'Ontario a décrété que tous les programmes d'études collégiales postsecondaires devraient, en plus des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle, viser un ensemble plus large des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité. Cette combinaison devrait assurer que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme possèdent les aptitudes requises pour réussir leur vie professionnelle et personnelle.

L'élaboration des normes de la formation professionnelle repose sur un vaste processus de consultation auquel participent des personnes et organismes du domaine : employeurs, associations professionnelles, personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme, apprenants, personnel scolaire et cadre, représentants de divers établissements. Selon ces divers intervenants, les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle représentent le plus haut degré d'apprentissage et de performance que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent atteindre dans le cadre du programme.

La mise à jour des normes

Afin que ces normes reflètent convenablement les besoins des étudiants et du marché du travail de la province de l'Ontario, le ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité effectuera périodiquement la révision de la pertinence des résultats d'apprentissage du programme « Gestion de projet ». Pour vous assurer que cette version des normes est la plus récente, veuillez communiquer avec le ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité.

La spécificité francophone

De façon générale, les normes d'un programme de langue française sont similaires à celles d'un programme offert en anglais. Par contre, la révision des normes de programmes offerts en français a, dans certains cas, entraîné une adaptation visant une réponse plus conforme aux besoins des francophones. La reconnaissance de la spécificité et des besoins de la communauté francophone a exigé l'ajout de deux résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité, l'un dans le domaine des communications et l'autre dans le domaine des relations interpersonnelles.

En ce qui concerne les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle, ils font l'objet d'une révision et d'une adaptation effectuées par un groupe d'experts pour chacun des programmes postsecondaires.

Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Les personnes titulaires d'un certificat d'études supérieures de l'Ontario du programme « Gestion de projet » doivent démontrer qu'elles ont atteint en matière de formation professionnelle les douze résultats d'apprentissage sous-mentionnés ainsi que les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité.

Préambule

Les diplômé.e.s du programme d'un an menant à l'obtention du certificat d'études supérieures en gestion de projet de l'Ontario seront préparé.e.s à des carrières dans le domaine diversifié et en pleine expansion de la **gestion de projet**. Cette profession très demandée consiste à appliquer des connaissances techniques, des capacités de leadership et une réflexion stratégique pour planifier et mener à bien des **projets** de manière efficace et efficiente. De solides compétences en **gestion de projet** sont essentielles pour aider les organisations à atteindre leurs objectifs, et il existe un besoin croissant de gestionnaires de projet qualifié.e.s dans de nombreux secteurs.

Tout au long du programme, les étudiant.e.s étudient chaque étape du cycle de vie d'un **projet** et apprennent à appliquer les concepts, les stratégies et les meilleures pratiques clés de la **gestion de projet**. Ils.elles acquièrent des compétences pratiques, créatives et avancées pour mener à bien un projet, de l'idée initiale à la planification, l'exécution, le suivi et la réalisation. Le programme couvre également des sujets importants tels que la budgétisation et l'analyse financière des projets, la gestion des **risques**, la collaboration avec les parties prenantes et la mise en adéquation des personnes et des processus avec les objectifs commerciaux afin de contribuer à la réussite globale du projet.

Quel que soit le secteur d'activité, le besoin de professionnel.le.s possédant une expertise en **gestion de projet** ne cesse de croître. Ce programme est conçu pour aider les jeunes diplômé.e.s et les professionnel.le.s expérimenté.e.s à acquérir les compétences et la confiance nécessaires pour diriger ou contribuer à la réussite d'équipes de **projet**. Les diplômé.e.s peuvent trouver un emploi dans un large éventail d'organisations nationales, internationales, à but lucratif ou non lucratif.

[Voir le glossaire](#)

Note :

Le Conseil ontarien pour l'articulation et le transfert tient à jour le portail Web sur le transfert des crédits d'études postsecondaires [ONTransfert](#) et [le Guide de reconnaissance des crédits d'études postsecondaires de l'Ontario \(GRCEPO\)](#).

Sommaire des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Gestion de projet (certificat d'études supérieures de l'Ontario)

La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à

1. Gérer les contraintes du **projet**, les **livrables**, les **critères de performance**, les besoins en matière de **contrôle** de la **qualité** et les besoins en **ressources** afin de respecter les **spécifications** et les **objectifs** du projet.
2. Diriger des équipes de **projet** afin d'améliorer la collaboration et d'atteindre les résultats **attendu**.
3. Favoriser la communication, la négociation et la collaboration avec les parties concernées afin d'atteindre les **objectifs** et les résultats **attendus** du projet.
4. Mener les activités du projet dans le respect des réglementations **légal**es et des normes **éthiques**.
5. Intégrer des pratiques inclusives pour favoriser le travail d'équipe et atteindre les objectifs de gestion de **projet** dans des environnements diversifiés et internationaux.
6. Utiliser les technologies actuelles de gestion de **projet** pour suivre et rendre compte des progrès réalisés par rapport aux objectifs et aux délais.
7. Analyser les données, les informations et les **indicateurs** afin de soutenir la gestion opérationnelle et la prise de décision tout au long du cycle de vie du **projet**.
8. Développer et mettre en œuvre des stratégies et des **plans** de gestion de projet afin d'aligner les **livrables** sur les objectifs **organisationnels**.
9. **Surveiller** et **contrôler** l'avancement du projet afin de gérer les **risques** et d'élaborer des solutions en temps opportun.

[Voir le glossaire](#)

Note : Les résultats d'apprentissage ont été numérotés à titre de référence, et la numérotation n'indique aucun ordre de priorité ou d'importance.

Résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

1. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à gérer les contraintes du **projet**, les **livrables**, les critères de **performance**, les besoins en matière de **contrôle** de la **qualité** et les besoins en **ressources** afin de respecter les **spécifications** et les **objectifs** du projet.

Éléments de performance

- a. Veiller à ce que les **livrables** du projet répondent aux normes **définies** en planifiant la **qualité**, en surveillant les performances et en mettant en œuvre des mesures d'amélioration continue.
- b. Définir clairement et maintenir les limites du projet afin de garantir que tous les travaux sont conformes aux objectifs **approuvés** et d'éviter toute extension inutile du périmètre.
- c. Évaluer de manière proactive les risques **potentiels**, élaborer des stratégies d'atténuation et réagir efficacement afin de minimiser l'impact sur les objectifs du projet.
- d. Veiller à ce que les objectifs du **projet** soutiennent directement les objectifs généraux et la stratégie à long terme de l'organisation.
- e. Intégrer les considérations environnementales, sociales et **économiques** dans les processus et les décisions liés au projet.
- f. **Planifier** et utiliser le temps de manière efficace pour garantir que les tâches sont accomplies dans les délais impartis et que les échéances sont respectées.
- g. Établir des calendriers réalistes et utiliser des outils de planification pour suivre les progrès, ajuster les activités et maintenir la dynamique du projet.
- h. Gérer le budget du projet en planifiant les dépenses, en surveillant les coûts et en ajustant les dépenses pour respecter les limites financières.
- i. Fixer des objectifs spécifiques, mesurables et réalisables, et diriger les efforts pour les atteindre dans les **contraintes** définies en ce qui concerne le temps, la portée et les ressources.
- j. Adaptez la gestion de **projet** à la sélection des projets, à la gestion des ressources, à l'administration des contrats et à la gestion des opérations dans divers secteurs économiques.

[Voir le glossaire](#)

2. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à diriger des équipes de **projet** afin d'améliorer la collaboration et d'atteindre les résultats **attendus**.

Éléments de performance

- a. Veiller à ce que les **livrables** du projet apportent une valeur **ajoutée** au-delà de leur réalisation en contribuant aux objectifs et à la réussite à long terme de l'organisation.
- b. Constituer, guider et motiver les équipes de **projet** afin qu'elles travaillent en collaboration et efficacement à la réalisation d'objectifs **communs**.
- c. Faire preuve de respect envers la direction et les conseils de ses collègues en intégrant leurs commentaires et leurs orientations dans la planification et l'exécution du projet, le cas échéant.
- d. Travailler avec diligence pour atteindre les objectifs convenus du projet, en restant concentré sur la portée, le calendrier et la **qualité** définis par le la promoteur.trice.
- e. Accepter et appliquer les contributions stratégiques des cadres supérieur.e.s afin d'aligner les efforts du projet sur les priorités générales de l'organisation.
- f. Utiliser les contributions des membres de l'équipe, des parties **prenantes** et des expert.e.s en la matière pour prendre des décisions éclairées et améliorer les résultats du projet.
- g. Atteindre les objectifs définis tout en gérant soigneusement les changements de portée afin d'éviter toute prolongation non approuvée des limites du projet.
- h. Diriger efficacement une équipe, que ce soit en personne, en ligne ou à distance, en favorisant une communication claire, la responsabilisation et la cohésion de l'équipe.

[Voir le glossaire](#)

3. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à favoriser la communication, la négociation et la collaboration avec les parties concernées afin d'atteindre les **objectifs** et les résultats **attendus** du projet.

Éléments de performance

- a. Veiller à ce que les activités et les décisions relatives au projet soutiennent de manière cohérente les objectifs stratégiques et les priorités de l'organisation.
- b. Contribuer activement à la réussite de l'équipe en offrant votre aide, en partageant vos connaissances et en favorisant un environnement de travail positif et coopératif.
- c. Établir et maintenir des relations productives avec les parties **prenantes** en comprenant leurs besoins, en les tenant informées et en les impliquant dans les décisions clés.
- d. Suivre régulièrement les performances du projet, l'activité de l'équipe et les commentaires des parties **prenantes** afin de s'assurer que les **objectifs** sont atteints.
- e. Réagir avec souplesse à l'évolution des exigences du projet, en ajustant les **plans** et les approches si nécessaire afin de maintenir les progrès et l'efficacité.
- f. Reconnaître les problèmes qui nécessitent une attention particulière et les signaler rapidement à l'autorité compétente afin d'éviter tout retard ou contretemps.
- g. Identifier des solutions pratiques et adaptables qui répondent aux défis tout en restant alignées sur les objectifs et les **contraintes** du projet.
- h. Reconnaître et respecter les différences émotionnelles et culturelles au sein de l'équipe et du groupe de parties **prenantes** afin de favoriser la compréhension et l'inclusion.
- i. Gérer les désaccords ou les malentendus de manière calme et respectueuse, en visant des résultats qui maintiennent la cohésion de l'équipe et la dynamique du projet.

[Voir le glossaire](#)

4. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à mener les activités du projet dans le respect des réglementations **légales** et des normes **éthiques**.

Éléments de performance

- a. Utiliser les structures de gouvernance établies pour guider la prise de décision, clarifier les rôles et garantir la responsabilité tout au long du cycle de vie du **projet**.
- b. Respecter les politiques internes, les codes de conduite et les procédures opérationnelles afin de garantir la cohérence, la conformité et un comportement éthique.
- c. Démontrer une connaissance et une adhésion aux normes de **l'entreprise** et aux pratiques régionales, y compris les normes juridiques, culturelles et opérationnelles.
- d. Agir de manière cohérente, avec intégrité, responsabilité et fiabilité dans toutes les activités du projet et dans les interactions avec les parties **prenantes**.
- e. Traiter toutes les personnes avec équité et dignité, en favorisant un environnement respectueux qui valorise la diversité des points de vue et la collaboration.
- f. **Planifier** et gérer les projets afin d'obtenir des résultats positifs aujourd'hui et à l'avenir, notamment en matières de valeur **économique**, d'avantages sociaux et de responsabilité environnementale.

[Voir le glossaire](#)

5. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à Intégrer des pratiques inclusives pour favoriser le travail d'équipe et atteindre les objectifs de gestion de **projet** dans des environnements diversifiés et internationaux.

Éléments de performance

- a. Tenir compte des tendances internationales, des risques **mondiaux** et des répercussions transfrontalières susceptibles d'influencer la réalisation des objectifs du projet.
- b. Faire preuve de respect et s'adapter aux différences culturelles en matière de valeurs, de croyances et de comportements afin de favoriser une collaboration inclusive et efficace.
- c. Comprendre et s'adapter aux attentes culturelles, aux règles de conduite et aux pratiques professionnelles qui varient selon les régions et les équipes.
- d. Utiliser des styles de communication clairs, respectueux et adaptatifs qui comblent les fossés linguistiques et culturels, améliorant ainsi la compréhension et la coopération.
- e. Démontrer sa capacité à travailler efficacement dans des environnements culturellement diversifiés en comprenant, en valorisant et en réagissant de manière appropriée aux différences culturelles.
- f. Reconnaître et gérer ses propres émotions et réagir avec empathie à celles des autres afin d'instaurer la confiance, de résoudre les conflits et d'améliorer la collaboration.
- g. S'engager dans des négociations équitables, respectueuses et stratégiques qui tiennent compte des dynamiques culturelles et interpersonnelles afin d'aboutir à des résultats mutuellement avantageux.
- h. Créer une culture d'équipe solidaire qui valorise les contributions de chaque membre, favorise la coopération et renforce la cohésion du groupe.
- i. Contribuer activement à la réalisation des objectifs communs en établissant des relations, en valorisant la diversité des points de vue et en encourageant un dialogue ouvert.
- j. Intégrer les considérations mondiales, telles que les tendances économiques, les environnements réglementaires et les besoins des parties prenantes **internationales**, dans les décisions et les stratégies relatives aux projets.

[Voir le glossaire](#)

6. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à utiliser les technologies actuelles de gestion de **projet** pour suivre et rendre compte des progrès réalisés par rapport aux objectifs et aux délais.

Éléments de performance

- a. Se tenir au courant des technologies émergentes et largement utilisées qui répondent aux exigences des projets et du lieu de travail.
- b. Sélectionner et utiliser efficacement les outils logiciels liés aux projets (par exemple, planification, collaboration, analyse de données) afin d'améliorer la productivité et les résultats.
- c. Identifier et appliquer des outils et des solutions d'IA pour optimiser la prise de décision, automatiser les tâches et améliorer l'efficacité des projets.
- d. Utiliser les outils numériques de manière stratégique pour soutenir la planification, la communication, le suivi et l'exécution des projets.
- e. Appliquer des solutions technologiques pour améliorer l'efficacité, la précision et l'efficacité des activités et des livrables du **projet**.
- f. Démontrer une connaissance et une utilisation appropriée des outils et des systèmes propres à l'industrie ou au secteur dans lequel le projet est mené.
- g. Faire preuve d'esprit critique pour évaluer les informations numériques, communiquer efficacement en ligne et utiliser la technologie de manière responsable et éthique.
- h. Choisir et utiliser des technologies qui soutiennent directement les objectifs, les échéances et les **livrables** du projet afin d'assurer l'alignement stratégique.

[Voir le glossaire](#)

7. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à analyser les données, les informations et les **indicateurs** afin de soutenir la gestion opérationnelle et la prise de décision tout au long du cycle de vie du **projet**.

Éléments de performance

- a. Recueillir des données précises et opportunes auprès de diverses sources et effectuer une analyse approfondie pour répondre aux besoins du projet.
- b. Partager les informations critiques de manière claire et appropriée avec les parties **prenantes**, en veillant à ce que les bonnes personnes aient accès aux bonnes données au bon moment.
- c. Appliquer des pratiques de budgétisation, de prévision et de contrôle des **coûts** pour gérer les finances du projet et garantir une utilisation responsable des ressources.
- d. Fournir des recommandations claires et fondées sur des preuves qui orientent les décisions en fonction des objectifs du projet et de l'organisation.
- e. Traduire des données complexes en rapports clairs et attrayants et en indicateurs visuels (par exemple, tableaux de bord, graphiques) afin d'informer et d'influencer les parties **prenantes**.
- f. Réaliser les tâches et atteindre les objectifs définis dans les délais impartis, en restant concentré sur le périmètre, le calendrier et la **qualité**.
- g. Interpréter les indicateurs de **performance** et les tendances afin de dégager des informations pertinentes qui éclairent la planification stratégique et l'amélioration continue.
- h. Transformer l'analyse en actions pratiques, en utilisant les informations pour ajuster les stratégies, améliorer les résultats et favoriser la réussite du projet.
- i. Utiliser l'approche de **développement** pour créer et faire évoluer le produit, le service ou le résultat tout au long du cycle de vie du projet.

[Voir le glossaire](#)

8. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à développer et mettre en œuvre des stratégies et des **plans** de gestion de projet afin d'aligner les **livrables** sur les objectifs **organisationnels**.

Éléments de performance

- a. Veiller à ce que tous les résultats du projet soutiennent et reflètent directement les objectifs stratégiques et les priorités de l'organisation.
- b. Fournir des résultats qui atteignent ou dépassent les résultats attendus, en apportant une **valeur** et des avantages tangibles aux parties **prenantes**.
- c. Évaluer régulièrement l'état d'avancement des projets, ajuster les **plans** si nécessaire et suivre les indicateurs de performance clés afin de maintenir l'alignement sur les **objectifs**.
- d. Aligner en continu les activités, les ressources et les décisions du projet sur les stratégies commerciales, du lancement à la réalisation.
- e. Démontrer une compréhension claire des phases du cycle de **vie** du projet et appliquer ces connaissances pour guider la planification, l'exécution et la clôture du projet.
- f. Sélectionner et appliquer les méthodes et les outils appropriés pour gérer efficacement les tâches du projet et atteindre les résultats souhaités par l'organisation.
- g. Promouvoir une communication et une collaboration claires afin de s'assurer que tous les membres de l'équipe comprennent les objectifs, les rôles et les processus du projet.

[Voir le glossaire](#)

9. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à **Surveiller** et **contrôler** l'avancement du projet afin de gérer les **risques** et d'élaborer des solutions en temps opportun.

Éléments de performance

- a. Démontrer la capacité à identifier de manière proactive les **risques** et les problèmes potentiels susceptibles d'avoir un impact sur la réussite du projet.
- b. Gérer efficacement les risques **identifiés** et prendre des mesures appropriées en temps opportun pour résoudre les problèmes.
- c. Élaborer et suivre des plans de projet **complets** qui soutiennent les objectifs, les délais et les besoins en **ressources**.
- d. Appliquer des stratégies pour réduire l'impact des **risques** et rechercher activement des opportunités d'améliorer les résultats et d'apporter une valeur **ajoutée**.
- e. Gérer les changements susceptibles de perturber un projet déjà en cours.
- f. Analyser les problèmes de manière critique et proposer des solutions efficaces, pratiques et innovantes, alignées sur les objectifs du **projet**.
- g. Prendre l'initiative de corriger les écarts par rapport au plan de **projet**, en veillant à ce que les mesures correctives soient mises en œuvre rapidement et efficacement.
- h. Assumer la responsabilité des résultats et rester conscient du contexte du projet, des besoins des parties **prenantes** et des changements de portée ou d'environnement.

[Voir le glossaire](#)

Glossaire

Contrainte - Facteur limitant qui affecte l'exécution d'un projet, d'un programme, d'un portefeuille ou d'un processus.

Contrôle - Processus consistant à comparer les performances réelles aux performances prévues, à analyser les écarts, à évaluer les tendances afin d'améliorer les processus, à évaluer les alternatives possibles et à recommander les mesures correctives appropriées si nécessaire.

Critères - Normes, règles ou tests sur lesquels un jugement ou une décision peut être fondé ou à l'aide desquels un produit, un service, un résultat ou un processus peut être évalué.

Livrable - Tout produit, résultat ou mesure unique et vérifiable permettant d'exécuter un service qui doit être produit pour mener à bien un processus, une phase ou un projet.

Approche de développement - Méthode utilisée pour créer et faire évoluer le produit, le service ou le résultat au cours du cycle de vie du projet, telle qu'une méthode prédictive, itérative, incrémentale, agile ou hybride.

Mesure - Description d'un attribut d'un projet ou d'un produit et de la manière de le mesurer.

Surveiller - Collecter les données relatives à la performance du projet, produire des mesures de performance, rendre compte et diffuser les informations relatives à la performance.

Objectif - Ce vers quoi le travail doit tendre, une position stratégique à atteindre, un but à réaliser, un résultat à obtenir, un produit à fabriquer ou un service à fournir.

Plan - Moyen proposé pour accomplir quelque chose.

Projet - Activité temporaire entreprise pour créer un produit, un service ou un résultat unique.

Cycle de vie d'un projet - Série d'étape par lesquelles passe un projet, de son lancement à son achèvement.

Gestion de projet - Application des connaissances, des compétences, des outils et des techniques aux activités d'un projet afin de répondre aux exigences de celui-ci.

Équipe de projet - Groupe de personnes chargées d'exécuter les tâches du projet afin d'atteindre ses objectifs.

Qualité - Degré auquel un ensemble de caractéristiques intrinsèques satisfait aux

exigences.

Réglementations - Exigences imposées par un organisme gouvernemental. Ces exigences peuvent établir les caractéristiques d'un produit, d'un processus ou d'un service, y compris les dispositions administratives applicables dont le respect est imposé par le gouvernement.

Exigence - Condition ou capacité qui doit être présente dans un produit, un service ou un résultat pour satisfaire un besoin commercial.

Risque - Événement et conditions incertains qui, s'ils se produisent, ont un effet positif ou négatif sur un ou plusieurs objectifs du projet.

Spécification - Description précise des besoins à satisfaire et des caractéristiques essentielles requises.

Partie prenante - Personne, groupe ou organisation susceptible d'influencer, d'être influencé ou de se percevoir comme influencé de manière positive ou négative par une décision, une activité ou le résultat d'un projet, d'un programme ou d'un portefeuille.

Norme - Document établi par une autorité, une coutume ou un consensus comme modèle ou exemple.

Durabilité (en gestion de projet) - Pratique consistant à planifier, exécuter et clôturer des projets en tenant compte et en équilibrant les impacts environnementaux, sociaux et économiques. Elle implique de prendre des décisions qui favorisent la valeur à long terme, réduisent les impacts négatifs sur l'environnement et la société, et s'alignent sur une utilisation éthique et responsable des ressources.

Valeur - Estimation, importance et utilité de quelque chose.

Pour la reproduction du document

Nous accordons la permission aux collèges d'arts appliqués et de technologie et aux établissements d'enseignement ou écoles de reproduire ce document en totalité ou en partie, par écrit ou électroniquement, aux fins suivantes:

1. Un collège d'arts appliqués et de technologie en Ontario ou une école peut reproduire ce document pour renseigner les apprenants, les candidats potentiels, les membres des comités consultatifs de programmes et pour la mise en œuvre de ce programme.
2. Un établissement d'enseignement ou une école peut reproduire ces normes pour informer les candidats intéressés à s'inscrire à ce programme dans un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Conditions:

1. Chaque reproduction doit porter l'inscription « Droit d'auteur © 2026, Imprimeur du Roi pour l'Ontario », au début du document ou de toute partie reproduite.
2. Il est toutefois interdit d'utiliser ce document à d'autres fins que celles susmentionnées et d'en faire la vente.
3. Le Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité (MCURES) se garde le droit de révoquer la permission de reproduire ce document.

Pour obtenir la permission de reproduire ce document, en totalité ou en partie, à d'autres fins que celles susmentionnées, veuillez communiquer avec le :

Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité
Direction de l'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire
Unité des normes relatives aux programmes
315 rue Front Ouest
15^{ème} étage
Toronto ON M7A 0B8

Ou par Courriel: psu@ontario.ca

Veuillez faire parvenir toute demande de renseignements sur les normes de ce programme à l'adresse susmentionnée.

Veuillez faire parvenir toute demande de renseignements sur ce programme à un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario qui offre ce programme.

Cette publication est disponible sur [le site Web du ministère.](#)

© 2026, Imprimeur du Roi pour l'Ontario
978-1-4868-9370-6 PDF